

# Info

## VSAM

Verein Schweizer Armeemuseum  
Association du musée suisse de l'armée  
Associazione del museo svizzero dell'esercito  
Associazioni dal museum svizzer da l'armada



# Bulletin

N° 3/15

[www.musee-armee.ch](http://www.musee-armee.ch)



- « La défense nationale se trouve être le passe-temps favori des Suisses » (3)
- Les 200 ans du drapeau suisse (13)
- La célébration des 10 ans du Musée de l'arsenal de Schaffhouse le 5.9.2015 – L'histoire de l'armée suisse à portée de main (24)
- Journée portes ouvertes à Berthoud le 17 octobre 2015 (26)

## **Nouveau site Internet de la VSAM avec boutique en ligne**

Au cours de l'année prochaine, nous dévoilerons un nouveau site Internet comprenant une boutique en ligne.

Pour la première fois, nous proposerons plus de 3000 règlements excédentaires différents à un prix avantageux. Toutefois, les règles suivantes doivent être respectées:

- Afin de permettre à un maximum de personnes intéressées de faire des achats, nous nous réserverons le droit d'annuler en partie les commandes de plusieurs exemplaires identiques.
- Puisque certains règlements sont uniquement disponibles en quelques exemplaires, ils seront attribués en fonction de l'ordre de réception des commandes.
- Les membres de la VSAM bénéficient d'un rabais de 10%, comme pour la vente d'insignes.
- Pour des raisons de rentabilité, les commandes de règlements inférieures à CHF 15.– impliquent un supplément de CHF 5.–.

Nous espérons combler nos membres et toute personne intéressée en élargissant notre gamme.

**Page de couverture:** journée portes ouvertes à Berthoud (voir article en page 26). Photo Markus Hubacher, Spiez.

### **Impressum**

Bulletin des membres de l'Association du musée suisse de l'armée. Le bulletin contient également les communications de la Fondation Matériel historique de l'armée suisse.

Editeur: Association du musée suisse de l'armée, case postale 2634, 3601 Thoune

Rédaction: Hugo Wermelinger, h.wermelinger@armeeuseum.ch

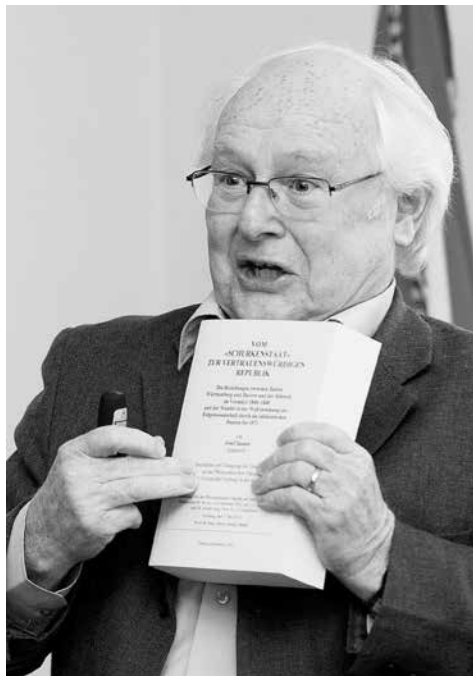
Traductions: GLOBAL TRANSLATIONS Sàrl

# « La défense nationale se trouve être le passe-temps favori des Suisses »

L'armée suisse du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'optique des Etats de l'Allemagne du Sud

## Remarque préliminaire

*Le texte présenté ci-dessous est une version fortement raccourcie de l'exposé que Josef Inauen, docteur en lettres, domicilié à Steffisburg, a tenu à la VSAM le 27 mai 2015. Le conférencier est un spécialiste reconnu de ce domaine, dans lequel il a rédigé un mémoire de licence<sup>1</sup> et une thèse de doctorat<sup>2</sup>. Cette version abrégée a été établie par la rédaction de l'Info Bulletin sur la base du texte de la conférence, d'entente avec le conférencier.*



Josef Inauen présente sa thèse de doctorat.

## 1 Introduction

En 1856, l'ambassadeur bavarois Freiherr von Malzen écrivait dans un de ses rapports à son gouvernement sis à Munich que *la défense nationale se trouve être le passe-temps favori des Suisses*. Dans ces rapports, il mentionnait souvent deux aspects de l'armée suisse, à savoir sa valeur élevée et sa grande importance pour la cohésion nationale de la Suisse.

Les relations entre la Suisse régénérée et libéralisée dès 1830 et son environnement monarchique européen étaient caractérisées par un contraste qu'on ne peut presque plus comprendre de nos jours. Les jugements des diplomates allemands n'échappent pas à cette observation. Ainsi, l'ambassadeur de Bade Alexander von Dusch déclarait-il catégoriquement en 1829: *Jamais, on ne pourra entreprendre ni exécuter quoi que ce soit de manière conséquente avec la Suisse*. Et à la fin du mois d'octobre 1834, il déplorait: *Cela dépasse tout ce qu'on peut imaginer et, même chez les sauvages, les représentants de puissances étrangères rencontreraient davantage de respect en matière de droit international*.

<sup>1</sup> Josef Inauen, *Brennpunkt Schweiz. Die süddeutschen Staaten Baden, Württemberg und Bayern und die Eidgenossenschaft 1815–1840*, Freiburg (Schweiz): Academic Press Fribourg, 2008 (Religion – Politik – Gesellschaft in der Schweiz, Bd. 47).

<sup>2</sup> Josef Inauen, *Vom «Schurkenstaat» zur vertrauenswürdigen Republik. Die Beziehungen zwischen Baden, Württemberg und Bayern und der Schweiz im Vormärz 1840–1848 und der Wandel in der Wahrnehmung der Eidgenossenschaft durch die süddeutschen Staaten bis 1871*, Diss. Univ. Freiburg (Schweiz) 2013.

En 1836, il ajoutait que l'Europe devait expliquer à la Suisse qu'elle ne pouvait tolérer plus longtemps l'état actuel qui se dégradait de jour en jour. En 1843, le ministre des Affaires étrangères de Bade Freiherr von Blittersdorff écrivait qu'une relation diplomatique n'était envisageable qu'avec des Etats qui se caractérisent par une autorité étatique ordonnée et stable et où règne le sentiment de l'Etat de droit. *Rien de tout cela ou presque ne peut être décelé actuellement en Suisse.* Peu après la guerre du Sonderbund, le roi du Wurtemberg observait que, depuis 17 ans, la Suisse s'employait à héberger et à protéger toute la racaille de l'Allemagne. Et en 1853, le ministre des Affaires étrangères de Bade était d'avis que seule une refonte intérieure de la Suisse, *ce pays qui s'adonne constitutionnellement au radicalisme*, saurait tenir compte des remontrances justifiées de l'étranger.

Les appréciations des observateurs s'améliorèrent cependant au fil du temps. En 1856, Malzen écrivait qu'on s'accordait à penser que les transformations en Suisse mèneraient à son unification, à son renforcement et à un plus grand poids. En 1860, il relevait dans un rapport que la Suisse était devenue, au cours des dernières années, un voisin très respectable. En 1866, c'est-à-dire face à la menace d'une occupation prussienne pendant la Guerre [fratricide] allemande, le Wurtemberg déposait d'importantes valeurs financières en Suisse. Et la Bavière voulait, elle aussi, sau-

ver les trésors de sa Cour en Suisse. Qu'est-ce qui pouvait illustrer davantage le degré de confiance que les Etats de l'Allemagne du Sud plaçaient en la neutralité suisse!

## 2 Vue d'ensemble sur les relations entre la Suisse et les Etats de l'Allemagne du Sud

En 1798, la Confédération des XIII Cantons s'effondra en raison du mécontentement du peuple et de la pression politique et militaire de la France. En naquit la République helvétique une et indivisible: une expérience fantastique qui intervint cependant trop tôt, et donc vouée à l'échec. La Médiation dictée par Napoléon fut un pas en arrière.

Tout comme l'Europe entière, l'Allemagne fut elle aussi réorganisée par Napoléon. Le Saint-Empire romain germanique disparut; et à la place des nombreux petits Etats dissous naquirent de nouveaux Etats territoriaux plus étendus, partiellement réunis au sein de la Confédération du Rhin. Au nord de la Suisse, il s'agissait:

- du Grand-Duché de Bade, voisin de la Suisse entre Bâle et Constance, dont la superficie correspondait à un peu plus du tiers de celle de la Suisse et dont le nombre d'habitants équivalait bien à sa moitié (en 1830, la Suisse comptait environ 2 millions d'habitants);
- du royaume du Wurtemberg, dont les frontières s'étendaient jusqu'à Friedrichshafen sur les rives du Bodan, avec une superficie d'à peine la moitié de la Suisse et trois quarts de ses habitants;
- du royaume de Bavière, dont la superficie tout comme le nombre d'habitants équivalait à presque deux fois celle de la Suisse; jusqu'en 1813, il incluait le Vorarlberg et le Tyrol et avoisinait donc directement la Suisse.

A cette époque, les Etats de l'Allemagne du Sud envoyaient des ambassadeurs en Suisse: la Bavière de 1803 avec quelques interruptions mi-



Josef Inauen lors de son exposé.

neures jusqu'en 1919, Bade de 1807 à 1871, le Wurtemberg de 1807 à 1817 et de 1865 à 1871. Sous la Restauration, les courants libéraux vivaient des temps difficiles. Après la Révolution de juillet 1830 à Paris, les gouvernements de l'Allemagne du Sud observaient, tout d'abord avec quelque compréhension, les amendements constitutionnels dans les Cantons suisses ainsi que les débuts d'une réforme de la Confédération. Toutefois, l'ambiance ne tarda pas à se dégrader, et désormais régnèrent le pessimisme, la crainte d'une révolution et une profonde méfiance. Dans ce climat tendu, d'importants conflits éclatèrent autour de la question des réfugiés. Tout le monde était cependant conscient que l'enjeu était bien plus important, à savoir qu'il en allait des conditions démocratiques dans leur conception libérale-radical.

Il vaut la peine de relever qu'à cette époque, la création du *Zollverein* [Union douanière] allemand avait provoqué la séparation économique définitive entre l'Allemagne et la Suisse. L'Allemagne était en avance dans l'unification économique alors que la Suisse l'était dans l'unification politique-nationale. Lors de l'aménagement des infrastructures liées à la circulation et au trafic, il s'avéra que les Etats de l'Allemagne du Sud avaient compris l'importance du trafic ferroviaire bien avant la Suisse. Dans ce domaine, la Suisse était fortement en retard.

Dans l'Allemagne des années 1840, la conscience de l'identité nationale et les aspirations à la liberté grandissaient. Les quelques concessions libérales des gouvernements allemands ne suffisaient plus. Le radicalisme, le libéralisme, le républicanisme et le communisme terrifiaient la classe dirigeante. La croyance de l'inévitabilité d'une révolution se renforça. Cela explique pourquoi la Suisse, en raison de ses véhéments débats en matière de politique intérieure, devint un centre d'atten-

tion de la politique de l'Allemagne du Sud. Dès 1846, les gouvernements de l'Allemagne du Sud étudièrent de manière intensive le Sonderbund. Celui-ci ne trouva pas chez eux d'accueil favorable. Mais, pas plus qu'en 1845, ils ne participèrent à une démonstration militaire à la frontière suisse comme l'avait suggéré Metternich. En raison de ses effets sur le public allemand, le Sonderbund a été un prélude à la révolution qui ébranla toute l'Allemagne en mars 1848, peu après la Révolution de février en France.

En 1848, la Suisse exploita de manière habile une très petite fenêtre d'opportunité pour entreprendre la reconstruction de l'Etat. En Europe, ces années chargées de révolutions et d'insurrections constituaient une époque chaotique. L'été 1849, environ 12000 Allemands, avant tout des républicains réfugiés en provenance de Bade, débarquèrent en Suisse: une tâche énorme pour le nouveau Conseil fédéral qu'il ne pouvait guère solutionner de manière satisfaisante eu égard à l'étranger: de sérieuses menaces étaient régulièrement préférées à son encontre. Mais lorsque survinrent de sérieux conflits avec l'Autriche et la Prusse, en 1853 pour des raisons liées à des réfugiés et en 1856 à cause de Neuchâtel, l'époque était tout autre: les opinions pouvaient être exprimées plus librement; en outre, les intérêts matériels, économiques et industriels commençaient à dominer, tout comme les questions autour du commerce et des transports.

Les unifications nationales en Italie et en Allemagne représentaient un grand défi pour la Suisse. Comme à toutes ses frontières elle faisait désormais uniquement face à de grandes puissances, cela l'incita à créer des liens avec tous les pays du monde et à entretenir avec eux des relations commerciales; elle développa fortement son économie et son industrie et se positionna en tant que pays de transit important grâce à une liaison ferroviaire

transalpine. Entre autres, la première Conférence de Genève et la Convention pour le droit international humanitaire de 1864 ainsi que les mandats de puissance protectrice de Bade et de la Bavière en 1870/71 illustrent la composante internationale de la politique extérieure suisse. Et les gouvernements de l'Allemagne du Sud et leurs ambassadeurs ne cherchaient plus à déceler en priorité des plans et des actions du « parti révolutionnaire » en Suisse, mais à trouver des moyens permettant une collaboration. Le fait qu'elle jouissait déjà très tôt de la réputation d'être un des Etats industrialisés les plus importants au monde contribua également à une meilleure perception de la Suisse.

Lors de la construction du tunnel du Gothard, la collaboration avec Bade fut particulièrement étroite. Grâce à la réalisation de ce projet du siècle, la Suisse – au lieu d'être un point sensible en matière politique-idéologique – devint le point central du trafic européen.

La Suisse était arrivée en Europe. Cependant, le rôle des petits Etats et des Etats moyens se développa de manière différente selon qu'il s'agissait des Etats particuliers allemands ou de la Suisse: cette dernière chercha sa place par une stratégie d'internationalisation, par le renforcement de la composante militaire de sa neutralité armée et par le Droit en tant qu'arme du « petit ». Les Etats de l'Allemagne du Sud, quant à eux, ne purent se soustraire à la pression unificatrice nationale et devinrent une partie de l'empire allemand en 1871.

### 3 Les affaires militaires en Suisse et dans la Confédération germanique

#### 3.1 Suisse

L'Organisation militaire de la République helvétique proclama le principe de l'obligation générale de servir. La Médiation réintroduisit

le système antérieur des contingents. Le second Traité de Paris du 20 novembre 1815 garantit l'indépendance de la Suisse dans ses nouvelles frontières et admit que sa neutralité était dans les intérêts de l'Europe. Mais plutôt que de se reposer sur des garanties extérieures, la Diète ne tarda pas à se mettre en devoir de créer, au moyen du Règlement militaire de 1817, une armée fédérale de milice formée de contingents cantonaux. Le recrutement de deux hommes pour cent habitants ne permit de constituer qu'un effectif de 33 000 hommes pour l'élite et la réserve. Le système de milice n'astreignait pas alors chaque homme à effectuer un service militaire pendant une durée déterminée. La conscription s'appliquait aux Cantons et non au citoyen individuel. Ce ne fut que la Constitution fédérale de 1848 qui intégra la disposition valable encore aujourd'hui selon laquelle tout Suisse est tenu au service militaire. Au début, la mise en œuvre incombait toutefois aux Cantons; ceux-ci restaient dans l'obligation de mettre à disposition de l'armée fédérale des contingents de leurs conscrits (3% pour l'élite et 1,5% pour la réserve, effectif réglementaire d'environ 104 000 hommes).

Ce fut, parmi d'autres, Jakob Stämpfli (à nouveau conseiller national à ce moment-là) qui, dans son *Rapport sur les améliorations et les économies dans les affaires militaires fédérales 1866* mit très clairement le doigt sur la contradiction de cette disposition par rapport à celle qui fixait que tout Suisse était tenu au service militaire: *Proclamer d'une part l'obligation générale de servir et, d'autre part, fixer les effectifs de l'armée organisée à seulement 4½% de la population, semble incohérent*. De nos jours, une armée de 100 000 hommes correspond à 1,25%!

Les premiers efforts tendant à réformer le système de défense fédéral ne furent pas couronnés de succès. Ce n'est que lorsque l'occupation de la frontière en 1870/71 en mit

nettement à jour les insuffisances, que l'on intégra – après un échec en 1872 – les affaires militaires dans la Constitution fédérale et l'Organisation militaire de 1874 tout en abolissant le système des contingents.

### 3.2 Confédération germanique

L'armée fédérale allemande était la force armée de la Confédération germanique de 1815 à 1866. La Guerre allemande de la Prusse pour l'obtention de l'hégémonie au sein de la Confédération germanique contre l'Autriche et ses alliés mena, en 1866, à la défaite de l'armée fédérale et à la dissolution de la Confédération germanique.

En 1835, les effectifs de l'armée fédérale active comprenaient quelque 300 000 hommes. Les Etats de l'Allemagne du Sud fournissaient les troupes suivantes : la Bavière, le VII<sup>e</sup> Corps d'armée avec au total 35 600 hommes ; le Wurtemberg, des parties du VIII<sup>e</sup> Corps d'armée avec environ 14 000 hommes ; Bade, également des parties du VIII<sup>e</sup> Corps d'armée avec 10 000 hommes. L'obligation générale de servir n'existait alors qu'en Prusse.

### 4 La neutralité et la politique de neutralité de la Suisse dans l'appréciation des Etats de l'Allemagne du Sud

Quels étaient les jugements des diplomates et des états-majors de l'Allemagne du Sud concernant la neutralité suisse et son armée ? Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, peu nombreux étaient ceux qui croyaient en une attitude vraiment neutre de la part de la Suisse. Le major-général bavarois von Baur était persuadé qu'une attaque éventuelle de la France passerait à travers la Suisse. Le ministre des Affaires étrangères de Bade Blittersdorf écrivait en 1836 que la neutralité des petits Etats face à de puissants voisins était une absurdité ; jamais ils ne seraient

en mesure de rester neutres sans prendre le parti de l'un ou de l'autre de leurs voisins.

Dans une étude stratégique de 1833/37, l'appréciation du major badois Krieg von Hochfelden était plus positive. Selon lui, la neutralité immuable de la Suisse est une pierre angulaire du système de défense allemand. Mais elle ne saurait être maintenue sans vigueur et sans unité. La Suisse penche vers la France parce que sa Constitution repose sur des principes français. Il faut donc se poser la question s'il n'est pas indiqué de remédier à cette situation de manière préventive, à savoir par une occupation militaire. On peut cependant être certain que la Suisse privilégiera la neutralité par rapport à toute participation à une guerre, car chaque pays préfère voir la guerre chez son voisin plutôt que sur son propre territoire. Une occupation de la Suisse n'entre pas en ligne de compte, car l'Allemagne devrait s'attendre à une forte résistance. Et il formula la conclusion suivante : *Pour l'Allemagne, la neutralité sécurisée de la Suisse est une chose de très haute importance, [...] et cette neutralité doit être de loin préférée même à l'occupation de la Suisse.*

L'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la Suisse dans les années 1848/49 présente un intérêt particulier. En automne 1848, l'autorité centrale provisoire allemande, elle-même le produit d'une révolution, voulait obliger la Suisse à céder dans la question des réfugiés et prépara tout un paquet de mesures, entre autres la fermeture complète des frontières et une occupation militaire des territoires de Schaffhouse, de Zurich et de Bâle-Ville situés sur la rive droite du Rhin. Ce faisant, on ne pensait pas à une annexion, mais à une prise de gage. Le 7 novembre 1848, un groupe de travail interministériel se réunit à Karlsruhe afin d'analyser les mesures à prendre, leurs conséquences et leurs coûts. Sur le plan militaire, on escomptait deux à trois brigades,

et au minimum 30 000 hommes supplémentaires pour l'occupation des territoires suisses. La commission ne se permit aucune appréciation fondée quant à l'occupation des territoires suisses sachant qu'il s'agissait là d'une guerre avec des conséquences éventuelles qu'on ne pouvait prévoir de manière précise. Mais finalement, ces mesures ne furent pas mises en œuvre, car on ne pouvait dénier au Conseil fédéral qu'il faisait tout son possible; de surcroît, de telles mesures auraient été fortement contestées par la propre population. Ladite Guerre de Büsingen ou Affaire de Büsingen en 1849 généra une autre situation fortement menaçante. Bade devait confier la répression d'insurrections à des troupes prussiennes et à une armée fédérale. Face aux événements à sa frontière septentrionale, la Suisse était dans une situation difficile: maintien de la neutralité, mais aussi octroi de l'asile aux insurgés en fuite. Bade exigeait en partie leur extradition ainsi que la restitution du matériel de guerre et des chevaux emmenés en Suisse. La nouvelle d'une prétendue violation de la frontière par l'armée fédérale allemande éclata au milieu de cette situation plus que tendue. Au petit matin du 21 juillet 1849, un bateau à vapeur transportant 170 hommes des troupes fédérales de Hesse avait effectué le trajet de Constance à Büsingen. Bien qu'aucun des Allemands impliqués n'eût probablement pensé que le procédé violerait le droit international, on considéra du côté suisse que le fait de traverser le territoire suisse près de Stein am Rhein et Diessenhofen constituait une violation de la neutralité. On expliqua aux troupes à Büsingen qu'on s'opposerait à un retrait armé. Les rumeurs et les communiqués de presse alimentèrent la tension; les deux parties concentrèrent des troupes dans les environs de Büsingen. Le Conseil fédéral réagit de manière résolue et décida de mettre l'armée fédérale de piquet, de mobiliser immédiate-



Josef Inauen explique l'Affaire de Büsingen.

ment 24 000 hommes et de confier provisoirement le commandement suprême au général Dufour. Comme personne ne voulait vraiment un conflit, on signa, à la fin du mois de juillet, une convention propre à régler la question. Avec les nombreux réfugiés, des spécialistes militaires entrèrent eux aussi en Suisse. Il n'est pas surprenant qu'ils admiraient l'armée de milice et que l'institution des cadets leur plaisait. Dans l'armée suisse, nombreux furent ceux qui jouèrent un rôle important parmi les réfugiés, entre autres Wilhelm Rüstow et Rudolf Lohbauer, qui nous sont bien connus. De plus, il mérite d'être évoqué qu'en 1849 on s'adressa au général Dufour en le sollicitant d'assumer le commandement suprême de l'ensemble des forces armées – révolutionnaires – dans le Palatinat bavarois, offre qu'il déclina. Dans les années 1850 non plus, la capacité militaire pour le maintien de la neutralité de la Suisse, désormais transformée en un Etat fédéral moderne, ne faisait pas encore l'objet d'une grande estime. Le même Krieg von Hochfelden, mentionné ci-dessus et entre-temps promu au grade de colonel, écrivait dans une étude que la neutralité de la Suisse n'avait, par le passé, pu être respectée que dans la mesure où les guerres entre l'Allemagne et la France n'étaient menées qu'avec des armées réduites. Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle et désormais plus que jamais, la Suisse appartient de fait à la puissance *qui lui est la plus proche, en termes*



*d'armement et de menace. Si nous retirons la nôtre en deçà du cours supérieur du Danube, nous desserrons volontairement la ceinture entourant la Suisse sur plus de la moitié de sa superficie (de Bâle au lac Majeur), précisément là où elle aurait eu des effets décisifs, à savoir sur le trajet de Bâle à Rorschach.* De toute évidence, le colonel Krieg n'avait donc aucune considération pour la neutralité de la Suisse dans un conflit majeur avec la France sans propre occupation de la frontière !

Lors de la crise de Neuchâtel en 1856/57, les Etats de l'Allemagne du Sud auraient toléré le passage de l'armée prussienne et accordé un soutien logistique. Mais ils furent eux-mêmes mis sous pression en raison de la supériorité prussienne. La population avait adopté une attitude favorable à la Suisse dans une proportion non négligeable – dans les archives, on trouve de nombreuses notes de villes et de communes qui exhortaient les gouvernements à refuser le passage aux Prussiens. Bade aurait été prêt non seulement à accorder un soutien logistique mais encore à appuyer indirectement l'attaque prussienne par ses propres troupes. Les tractations correspondantes n'étaient cependant pas achevées lorsqu'on apprit que la Prusse était prête à négocier. En Suisse, la menace contribua à renforcer l'identité nationale.

Mais la Suisse aurait-elle obtenu le succès, l'armée aurait-elle été en mesure de remplir sa tâche ? La question ne trouve pas de réponse exhaustive. Mais, en dépit de tout l'enthousiasme national, la crise dévoila des besoins d'intervention. Malzen remarquait : *Actif comme l'est ce peuple, on exploite déjà maintenant les expériences accumulées afin de remédier aux lacunes observées. Savoir si, en tout état de cause, cela est possible en maintenant le système de milice, est une autre question.*

La neutralité armée gagna fortement en importance notamment dans les années 1860, et ce tant en Suisse qu'à l'étranger. En 1866

(3<sup>e</sup> guerre d'indépendance italienne, guerre entre la Prusse et l'Autriche), le centre de gravité des mesures militaires pour le maintien de la neutralité se situait aux frontières méridionales et orientales. Le Conseil fédéral signifia clairement que la Suisse adopterait une attitude neutre. La Suisse observait avec inquiétude la puissance croissante de la Prusse. Des espoirs fondés dans un rôle autonome des Etats de l'Allemagne du Sud ne se réalisèrent pas. Un conflit guerrier entre la France et la Prusse avec ses alliés semblait probable en raison de la crise du Luxembourg de 1867. La « Thurgauer Zeitung » lança à cette époque une idée intéressante, à savoir l'intégration de la partie méridionale de la Forêt-Noire dans la neutralité suisse, de manière analogue à l'intégration dans la neutralité de la Savoie du Nord. Il vaut la peine d'observer la manière « désinvolte » avec laquelle Hermann Siegfried, le chef du bureau de l'état-major général (en fait le chef de l'état-major général), traitait cette question. Pour lui, l'intégration sous cette forme ne présentait pas d'intérêt, car elle aurait induit une frontière plus longue à défendre pour la Suisse, sans qu'elle dispose pour autant de davantage de soldats. Seule une annexion entrerait dès lors en ligne de compte.

Au cours de la Guerre franco-allemande, les Etats de l'Allemagne du Sud portaient des jugements très positifs à l'égard de la neutralité suisse. L'ambassadeur du Wurtemberg Adolph Freiherr von Ow soulignait en 1871 que la Suisse avait maintenu sa neutralité de manière sincère à l'égard des deux partis. Et en mars 1871, l'ambassadeur bavarois Freiherr von Bibra jugeait que la Suisse s'en était bien sortie. Selon lui, non seulement la France lui était redevable mais elle avait également rendu de bons services à l'Allemagne. La Suisse aurait non seulement prouvé sa viabilité dans des conditions difficiles mais aussi son utilité internationale, et, *voudrais-je ajouter, sa nécessité.*

Encore une constatation intéressante : au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'existait pas de fortifications majeures tout au long de la frontière entre la Suisse et l'Allemagne, ni sur territoire suisse ni sur territoire allemand. Et les fortifications érigées en 1856/57 furent démolies après un débat véhément – à l'exception de celles d'Eglisau. Le minage du premier pont ferroviaire sur le Rhin près de Coblenze/Waldshut, inauguré en 1859, est une exception. Ce minage fut entrepris des deux côtés de la frontière et d'entente entre le Conseil fédéral et Bade, respectivement la Confédération germanique.

Nombreux sont les rapports d'ambassade sur les efforts militaires de la Suisse dans les années 1850 et 1860. Il convient, dans ce contexte, de mettre en évidence un rapport de Malzen de l'année 1855 concernant un entretien avec le président de la Confédération Jonas Furrer, au cours duquel celui-ci soulignait de manière très résolue la volonté absolue de la Suisse de défendre sa neutralité dans toutes les circonstances. Le rapport de l'ambassadeur bavarois Freiherr von Riederer ne manque pas non plus d'intérêt. Celui-ci avait débattu en 1867 de la question de savoir si la Suisse était prête à s'allier avec l'adversaire de son agresseur, donc par exemple avec l'Allemagne en cas d'attaque française. Il en tira la conclusion que *l'hypothèse de toute alliance guerrière au sein de laquelle les milices fédérales auraient à se battre aux côtés de soldats de forces armées permanentes rebutait de prime abord fortement l'esprit national suisse.*

##### **5 Jugements sur l'armée suisse dans des rapports de manœuvres et de reconnaissances ainsi que dans des études opératives**

Malzen et Dusch fondaient de grands espoirs sur le conseiller fédéral Jakob Stämpfli et admiraient son énergie. Il déplacerait des manœuvres

dans le secteur alpin afin de simuler les dangers d'un combat réel par des difficultés de toutes sortes. L'exercice de troupe de 1861 dans le secteur d'Andermatt et de la vallée de Conches retint fortement l'attention de tous les Etats de l'Allemagne du Sud : Malzen l'apprécia dans un rapport volumineux. Les manœuvres auraient livré un succès satisfaisant, mais il serait téméraire d'en tirer des conclusions pour un cas réel. Des officiers d'état-major général du Wurtemberg visitèrent également ces manœuvres importantes. Il existe à cet égard un rapport copieux et bien illustré du colonel von Fischer. L'importance stratégique de la vallée de la Reuss aurait incité le Conseil fédéral à *déplacer la concentration de troupes de cette année dans la vallée de la Reuss et celle du Rhône et donc de démontrer à la population, voire au monde, ce qui peut être exigé de l'armée de milice et ce qui peut en être attendu dans son propre pays. [...] L'exécution a correspondu aux attentes.* On trouve ensuite la description des manœuvres dans le détail ; à cette occasion, l'auteur fait allusion au bon esprit de défense de la Suisse. Il fut particulièrement impressionné par la mixité sociale au sein de l'armée de milice : *On ne pouvait distinguer le millionnaire du vendeur d'allumettes le plus modeste que par ses manières et sa culture, mais pas à travers sa présentation extérieure ou son confort matériel.* Il formulait des réserves à l'égard des officiers ; leur formation est insuffisante, tout comme le sont souvent les critères de leur choix ; et ce souci *ne disparaîtra jamais entièrement, dans un système, [...] où l'esprit de faction joue un si grand rôle lors du choix des officiers, comme dans une république.*

Après une reconnaissance, un capitaine bavarois soulignait l'importance de la route qui mène de Schaffhouse à Stockach en passant par Singen. Lors d'une attaque contre l'Allemagne du Sud, une armée venant de l'ouest s'efforcera donc de s'emparer de ce passage

près de Schaffhouse en occupant la Suisse. En conséquence, les pays à l'est devaient s'engager par tous les moyens en faveur du maintien de la neutralité suisse.

Une étude bavaroise de 1853 attirait l'attention sur le danger que la Suisse ne penchât trop vers la France. Ce problème fut cependant écarté par l'affaire de Savoie. En 1861, Ferdinand von Dusch écrivait qu'il était devenu de plus en plus important pour la Suisse de défendre fermement l'intégrité de son territoire et sa neutralité par les armes. Jakob Stämpfli, avant tout, se serait engagé avec beaucoup d'énergie en faveur d'efforts plus conséquents en matière de défense, contrairement à Alfred Escher qui voyait la force de la Suisse plutôt dans son bon droit. Une question qui nous préoccupe encore de nos jours, conscients qu'il ne s'agit là pas de trancher entre l'un ou l'autre, mais de combiner les deux.

En 1856, les premières grandes manœuvres après 1848 eurent lieu en Suisse orientale et dans le secteur d'Yverdon. Dans un rapport de manœuvres détaillé, le major d'état-major général badois Delorme retenait : *Il convient de mentionner de manière positive que la troupe a fait preuve d'un grand calme, d'un grand silence et d'une grande attention dans toutes les inspections et, en partie, également au cours des manœuvres. Aucune trace de vivandiers, de boucan, de beuveries.* Quant aux faces sombres, il dégagait la formation de la troupe, et en particulier celle des officiers, inadaptés au soutien d'une guerre.

En 1858, l'ambassadeur bavarois Malzen fit un rapport détaillé sur le camp d'entraînement fédéral de Luziensteig : il mit en évidence la bonne volonté de la troupe, en particulier lorsque la nourriture était suffisante et les conditions climatiques favorables. Lui aussi considérait que la formation des officiers de milice constituait le point faible.

Une étude du Wurtemberg sur l'armée

suisse de 1868 porte un nom célèbre, celui du général postérieur et constructeur de dirigeables Ferdinand Graf von Zeppelin. Le jugement de Zeppelin sur l'armée suisse n'était pas favorable, *une défense couronnée de succès de la neutralité de la Suisse [paraît] improbable.* En revanche, il souligna l'effet dissuasif de l'armée, donc la question de savoir si une poussée en Suisse et à travers elle était rentable. Une telle offensive ne serait pas un jeu d'enfant et exigerait des troupes dont la France ne disposerait peut-être pas dès la première phase, mais uniquement plus tard, si tant est qu'elle en disposât jamais. Et, finalement, Zeppelin faisait allusion à l'importance des Alpes : *Elles se présentent là, comme un puissant bastion... les Alpes, où une armée battue en retraite peut se retirer partout, afin d'en ressurgir de manière inattendue pour de nouveaux combats.*

Vers la fin des années 1860, le système de milice fit l'objet de débats intenses liés à l'adaptation de l'organisation des forces armées dans les Etats de l'Allemagne du Sud. Nombreux étaient les partisans de son introduction, mais ils ne réussirent pas à s'imposer. L'ambassadeur du Wurtemberg Carl von Spitzemberg déconseillait d'adopter le système de milice suisse comme modèle du Wurtemberg. Il livrerait la preuve que le système de défense suisse impose davantage de sacrifices pécuniaires aux Confédérés que ceux supportés par les contribuables du Wurtemberg. On opposera l'argument qu'en ce qui concerne la puissance défensive, la Suisse serait en mesure d'aligner une armée bien plus importante sur le plan numérique que le Wurtemberg. Mais la question était de savoir *si l'armée plus petite sur le plan numérique ne présenterait pas, par rapport à une armée plus importante selon le système suisse, une qualité inversement proportionnelle à ses coûts.* Il évoqua ensuite le problème fon-

damental inhérent à une armée de milice, à savoir la capacité à durer sur une plus longue période. A cet égard, on discutait, même en Suisse, de l'idée d'un noyau de volontaires en service long. Le système de milice fit aussi l'objet de débats au sein des commissions militaires et des deux Chambres à Stuttgart.

En 1868 et 1870, l'armée bavaroise, elle aussi, débattit de manière intense des avantages et des inconvénients du système de milice suisse. L'auteur d'une première étude calcula que la Bavière était en mesure d'aligner une milice de 834 000 hommes avec son budget militaire d'environ 16 millions de gulden [florins], et que la Suisse, avec son budget de 3,8 millions de gulden, pouvait créer une armée permanente d'environ 20 500 hommes. Mais l'unification allemande imposerait des exigences qui rendaient impossible l'introduction d'une armée de milice. L'auteur d'une seconde étude évoqua les différences importantes séparant la Suisse de la Bavière: le système de milice peut convenir à des Etats qui s'isolent sur le plan politique et dont la population est prête aux sacrifices patriotiques les plus élevés. Mais pour la Bavière, en tant que partie d'un ensemble national, le système de milice n'entre pas en ligne de compte.

## 6 Conclusion et fin

L'armée suisse n'a jamais été jugée par les Allemands du Sud eu égard à la possibilité de la combattre. Tout comme les troupes de l'Allemagne du Sud n'ont jamais été ressenties comme une menace par la Suisse. L'Allemagne n'avait qu'une interrogation importante, celle de savoir si la Suisse et son armée avaient la volonté et la capacité de défendre leur neutralité. Plusieurs rapports et études attestent de l'importance que les Etats de l'Allemagne du Sud attachaient à la neutralité de la Suisse. Jusqu'en 1860 encore, les gouvernements, les

militaires et les diplomates de l'Allemagne du Sud ne faisaient pas grand cas des capacités de l'armée suisse. Mais cela est compréhensible, car la défense nationale ne fut mise en place en Suisse que graduellement. Ce n'est qu'en 1874 que fut franchi un pas décisif; mais l'on sait qu'en 1914, le général Wille était encore de l'avis que l'armée suisse n'aurait pas été en mesure d'accomplir sa tâche au début de la Première Guerre mondiale.

D'autre part, les Etats de l'Allemagne du Sud reconnaissaient les efforts entrepris par la Suisse, en particulier après 1860. Leurs prestations au cours des guerres de 1866 et de 1870/71 furent appréciées, même si l'optique quant à l'armée de milice restait encore limitée en matière politique-idéologique.

A observer de plus près, il tombe sous le sens qu'à cette époque non plus, la Suisse n'aurait pas encore été capable de se défendre contre une attaque résolue de la part de la France. Ce fut également le cas au cours de la Seconde Guerre mondiale – cette fois face à l'Allemagne. C'est bien pour cette raison que des consultations furent entamées entre la France et la Suisse. Et, enfin, cela aurait été identique au cours de la Guerre froide.

L'armée suisse n'a jamais été capable de vaincre ou d'effrayer une grande puissance ou une superpuissance et elle ne le sera jamais. Mais elle est capable de la dissuader. Plus la Suisse veut défendre sa neutralité résolument et plus l'armée suisse peut rendre l'attaque d'une armée étrangère et l'utilisation de son propre territoire difficiles, plus grande sera notre chance de ne pas être impliqués dans un conflit. Nous avons également observé cette conviction auprès des militaires et des diplomates de l'Allemagne du Sud à la fin des années 1850 et au cours de celles de 1860. Et celle-ci reste encore valable de nos jours.

Photos: Markus Hubacher, Spiez

# Les 200 ans du drapeau suisse

**Il y a 200 ans :  
une cérémonie militaire à Yverdon**

Le 12 octobre 1815, quatre bataillons de *Suisses rouges* disposés en carré défilent à Yverdon, entre les murs de la ville et le lac, soit au niveau de l'actuel grand parking de la gare, que l'on appelle aujourd'hui encore « place d'armes ». C'est une cérémonie militaire comme celles que nous connaissons aujourd'hui encore, par exemple lors d'une prise ou d'une remise de drapeau. Assis sur leurs chevaux, les commandants Rosselet, de Riaz, Bucher et Bleuler précèdent chacun le bataillon qu'ils dirigent. Le commandant de la brigade Ab-Yberg, également à cheval, se présente devant le commandant de division Charles d'Affry. Parmi les politiciens présents, l'on distingue le commissaire des guerres en chef et Landammann de Glaris, Niklaus Heer, représentant de la Diète, ainsi que le député du conseil d'Etat du canton de Vaud.

Pourquoi une telle cérémonie ? Pour bien comprendre l'importance de cet événement, un retour en arrière s'impose.

Le congrès de Vienne s'était terminé quatre mois plus tôt et avait redessiné la carte de l'Europe. Les questions de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse y avaient été abordées. La Suisse s'y était vu adjoindre le Valais, Neuchâtel (qui demeura néanmoins dans un premier temps une principauté prussienne), Genève et l'évêché de Bâle, ce dernier ayant été attribué au canton de Berne, tandis que d'anciens pays alliés (Valais, Grisons, Saint-Gall) devenaient des cantons suisses indépendants.

Cette époque fut aussi marquée par la *longue Diète*, appelée ainsi en raison de la durée particulièrement longue pendant laquelle elle siégea, à savoir du 6 avril 1814 au 31 août 1815. Le 19 mai 1815, elle admettait formellement les nouveaux cantons dans la Confédération. Quelques semaines plus tard, soit le 4 juillet, elle adoptait le sceau de la Confédération : [...] *Le sceau contient dans son milieu l'écusson fédéral de gueules à la croix blanche, comme armoiries de la Confédération [...] en légende les mots Confédération suisse avec le millésime MDCC-CXV [...] les armoiries des vingt-deux cantons en champs circulaires et disposés selon l'ordre de rang fédéral.* Un mois plus tard à Zurich, les députés adoptaient la nouvelle Constitution de la Confédération suisse en prêtant solennellement le serment de respecter le pacte fédéral, qui restera en vigueur jusqu'en 1848.



*Le sceau de la Confédération de 1815 qui fut apposé le 7 août 1815 sur le pacte fédéral.*

*Un nouveau sceau allait être créé à peine un an plus tard, car le premier ne contenait que les anciennes armoiries rouges et blanches du canton d'Obwald (sans clef). Au moment de la frappe du sceau, le canton de Nidwald n'avait pas encore adhéré au pacte fédéral.*

Pendant le congrès de Vienne et la longue Diète, un événement inattendu et surprenant allait se produire: le retour de Napoléon de son exil sur l'île d'Elbe. Avec ses fidèles, il débarque à Antibes, dans le sud de la France, le 1<sup>er</sup> mars 1815. Des troupes chargées de stopper l'ancien empereur des Français rejoignent ses rangs. Sur sa route vers Paris, d'autres contingents se rallient à lui. Le roi Louis XVIII fuit la ville et Napoléon reprend le pouvoir en France.

Napoléon est mis au ban par les chefs d'Etat rassemblés à Vienne, tandis que la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Russie et la Prusse forment une nouvelle coalition contre la France. Cette coalition allait entraîner la bataille de Waterloo et la défaite de Napoléon le 18 juin 1815. L'empereur déchu dut de nouveau s'exiler, mais beaucoup plus loin cette fois, à Sainte-Hélène, dans l'Atlantique sud. Aujourd'hui, ces événements sont connus sous le nom des *Cent-Jours*.

La Suisse aussi mobilise son armée pour protéger ses frontières. A partir du 12 mars 1815, des troupes partiellement mobilisées de 5000 hommes placées sous les ordres du quartier-maître général Hans Conrad Finsler prennent position contre la France à notre frontière nord-ouest. Rappelé de Paris pour apporter son aide, le général Niklaus Leodegar Franz Ignaz von Bachmann An-der-Letz, de Glaris, qui avait fait carrière dans les services français, reprend le commandement des troupes suisses le 23 mars 1815.

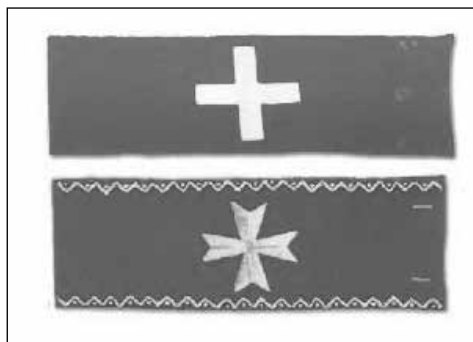
En mai 1815, quelque 2200 *Suisses rouges* répartis en quatre bataillons et placés sous les ordres du colonel Ab-Yberg rejoignent les troupes mobilisées en Suisse. Cette brigade se compose de Suisses affectés aux services français et est à la disposition du roi de

France, Louis XVIII. Leur uniforme rouge leur vaut d'être appelés les *Suisses rouges*. Comme ils sont assermentés au roi de France, il n'y a aucun risque qu'ils rejoignent les rangs de Napoléon. En raison de la menace que constitue Napoléon, la brigade se retire en Suisse sur ordre de la Diète et est placée sous le commandement du général Bachmann.

L'armée, commandée par le général Bachmann, est répartie en un état-major de l'armée et trois divisions. Ces dernières se composent de trois à quatre brigades, subdivisées à leur tour en quatre à huit bataillons d'infanterie et trois à cinq batteries d'artillerie. Les Suisses rouges de la brigade Ab-Yberg servent dans la troisième division, commandée par le Fribourgeois Charles d'Afry. Dans un premier temps, la brigade est mobilisée dans la région de Bâle. Sa mission prend fin le 4 juillet à la suite de l'invasion de la Franche-Comté (Morteau) par l'armée suisse. Une offensive militaire controversée qui se soldera par un échec.

Avant cette invasion, le général Bachmann décrète que *La diversité des uniformes et des cocardes de l'armée fédérale nécessite l'adoption d'un signe distinctif bien visible*. Cela marque la naissance du brassard fédéral: une croix blanche cousue sur une bande d'étoffe rouge portée sur le bras gauche. A cette époque, la forme de la croix n'est pas encore définie, raison pour laquelle l'on retrouve des croix parfois élancées, parfois massives, mais aussi des croix de Malte.

Le 22 juillet, le général Bachmann démissionne à la suite de l'échec des opérations. Démoralisées, les troupes se replient en Suisse où elles seront démobilisées et les soldats renvoyés chez eux.



Brassards fédéraux de 1815.

Comme la croix n'avait pas encore été définie, les formes les plus diverses furent utilisées.

Mais la Diète avait décidé dès le 12 juillet déjà de décorer les quatre bataillons revenus du service en France pour leur fidélité envers le roi. C'est donc dans ce contexte qu'eut lieu la cérémonie du 12 octobre 1815 à Yverdon décrite au début de cet article.

## Il y a 200 ans : les premiers drapeaux suisses

Dans son livre intitulé *Honneur et fidélité. Histoire des Suisses au service étranger*, Paul de Vallière décrit la scène qui s'est déroulée le 12 octobre 1815 à Yverdon comme suit (n.d.l.r.: texte non original): *Vers midi, les quatre [...] bataillons formèrent un grand carré sur la place d'Armes. Le colonel Ab-Yberg de Schwytz, le chef de brigade et les commandants Rosselet, de Riaz, Bucher et Bleuler étaient en selle devant le front. Les uniformes rouges étaient d'une propreté immaculée, les guêtres blanches comme la neige, les armes étincelantes. Au milieu des fifres et des tambours se tenait le divisionnaire d'Affry suivi de son état-major devant une tribune depuis laquelle le Landammann Heer de Glaris adressa au nom de la Diète une courte allocution à la troupe qui avait porté si haut la réputation du soldat suisse: « La patrie reconnaît l'attitude*

*noble et honorable de ses enfants, leur aver-sion pour le parjure et leur inébranlable fidélité. » Ces mots étaient suivis d'un roulement de tambour, tandis que la troupe présentait les armes. Le Landammann s'approcha ensuite de d'Affry pour le décorer de sa propre main du signe de reconnaissance de la fidélité helvétique. Ce fut ensuite au tour du colonel Ab-Yberg et des quatre commandants de bataillon; chaque commandant distribua ensuite les médailles aux sous-officiers et soldats. [...] Les trompettes jouaient la marche au drapeau, tandis que l'on remettait à chaque bataillon un drapeau suisse offert par la Diète en souvenir de leur comportement exemplaire. Un défilé des troupes clôtura les festivités et, le soir, le gouvernement vaudois offrit un repas de fête. Le lendemain, les bataillons regagnèrent leurs garnisons.*

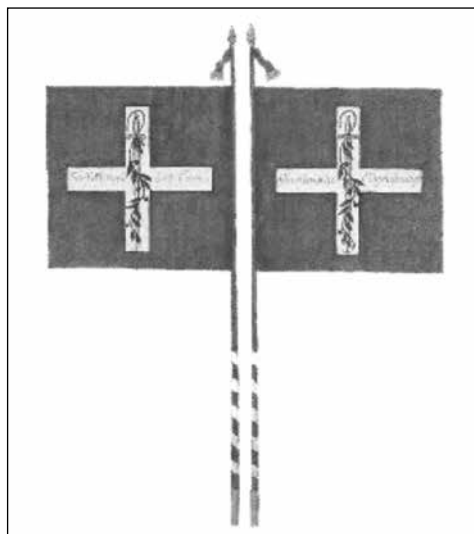
Les drapeaux remis arboraient comme d'habitude une croix blanche sur fond rouge. Mais, pour la première fois, cette croix n'était pas traversante, mais alésée, probablement en référence aux armoiries choisies peu de temps avant pour le sceau fédéral.



Médaille d'honneur en argent avec bande rouge et blanche (voir aussi bulletin d'information 2/99, [www.armeemuseum.ch/Info-Bulletins](http://www.armeemuseum.ch/Info-Bulletins)).

Face de la médaille : armoiries de la Suisse semblables au sceau fédéral, en exergue la légende « Schweizerische Eidgenossenschaft MDCCCXV ».

Revers de la médaille : à l'intérieur de la couronne de chêne « Treue und Ehre ».



*Drapeau de bataillon dessiné, les faces avant et arrière présentant chacune une croix alésée.*

*Textes:*

*Face (droite): «Schweizerische Eidgenossenschaft»*

*Revers: «Für Vaterland und Ehre»*



*Le drapeau de bataillon de 1815 exposé aujourd'hui au Musée national.*

*Les drapeaux de bataillon remis aux Suisses rouges étaient destinés à accompagner leurs corps de troupe pendant la durée du service national, c'est-à-dire uniquement pour leurs missions en Suisse et pas pour celles en faveur du Royaume de France.*

Deux de ces quatre drapeaux sont aujourd'hui encore présents au Musée national, mais tous deux sont malheureusement en mauvais état. Le mieux conservé des deux fait partie de l'exposition permanente.

La remise de ces drapeaux s'est déroulée après la démission du général Bachmann. Mais comme ce dernier avait déjà introduit le brassard fédéral avec la croix alésée, l'on peut supposer qu'il a influencé l'origine de ces drapeaux, ou du moins qu'il se trouve à l'origine de la croix alésée.

## **Il y a 175 ans: le drapeau fédéral pour les bataillons d'infanterie**

En 1830, après la révolution de juillet en France, notre pays est de nouveau en danger. Le successeur de Louis XVIII, Charles X, est renversé. En décembre 1830, la Diète décrète une mobilisation partielle et la mise de piquet de l'élite. Le colonel vaudois Charles-Jules Guiguer de Prangins est nommé général, tandis que le Genevois Guillaume-Henri Dufour devient son chef de l'état-major général. L'emblème porté par la troupe était le brassard fédéral, comme au cours du dernier service actif de l'armée. Cependant, les drapeaux des bataillons arboraient les couleurs cantonales. La cravate rouge et blanche ainsi que la croix blanche traversante sur le drapeau rappelaient l'appartenance à la Confédération. Malheureusement, l'idée du drapeau suisse comme drapeau de



bataillon était tombée dans l'oubli depuis la dernière mobilisation.



Exemple d'un drapeau de bataillon entre 1817 et 1830. Le drapeau de bataillon d'un bataillon vaudois avec la croix blanche traversante de la Confédération et la cravate aux couleurs du sceau fédéral.

Il se peut que cela ait déplu à Guillaume-Henri Dufour, le chef de l'état-major général de l'armée fédérale naissante. En effet, chaque contingent de troupes continuait de s'identifier à son canton et non à l'armée fédérale. En décembre 1830, il écrit donc au Conseil genevois: *La Diète devrait voir s'il ne conviendrait pas de donner le drapeau fédéral à tous nos bataillons, la même cocarde à tous nos soldats. Il y a plus d'importance qu'on ne le croit à n'avoir qu'un seul drapeau, parce que le drapeau est le signe de ralliement, le symbole de la nationalité. Quand on porte les mêmes couleurs, quand on combat sous la même bannière, on est plus disposé à se prêter secours dans le danger, on est plus véritablement frères.*

Genève porta cette requête devant la Diète fédérale. Au début, celle-ci ne suscita que peu de compréhension. La mobilisation par-

tielle de 1830/1831 passa et la demande de Guillaume-Henri Dufour fut sans cesse repoussée.

Mais entre-temps, le drapeau fédéral proposé par Guillaume-Henri Dufour avait fait son apparition dans le domaine civil, entre autres auprès des sociétés d'officiers et de carabiniers. De même, l'Argovie fut le premier canton à équiper ses bataillons du drapeau fédéral. Autant de signes qui montraient clairement que l'on se dirigeait inéluctablement vers une armée fédérale et qu'il n'était désormais plus possible de faire marche arrière. Mais c'était aussi le signe que l'Etat fédéral ne devait pas voir le jour que dans le domaine militaire.



Le site des festivités du Tir fédéral en 1836 à Lausanne. Le site est jalonné de drapeaux carrés arborant la croix alésée.

Le 21 juillet 1840, soit dix ans plus tard, la demande de Guillaume-Henri Dufour, à savoir que chaque bataillon d'infanterie reçoit de son Canton un drapeau aux couleurs fédérales, la croix blanche sur un fond rouge, avec le nom du Canton en lettres d'or sur le travers de la croix est enfin acceptée par la Diète, par 12½ voix contre 9½.

Après avoir débattu du type de croix (alésée ou traversante), une circulaire fut adressée

aux cantons à la fin de l'année 1841, contenant des instructions concernant la confection des drapeaux de bataillons fédéraux. En référence au sceau fédéral, c'est heureusement la croix alésée qui fut retenue.

En guise de concession envers les cantons, il fut décidé de confectionner les cravates dans les couleurs cantonales et d'apposer le nom du canton sur la branche horizontale.

Deux ans plus tard, c'est au tour du dessin des étendards des escadrons de dragons de voir le jour. L'idée était d'octroyer des drapeaux ou des étendards exclusivement aux troupes qui devaient avancer face à l'ennemi. L'infanterie et les dragons furent par conséquent les seuls à en être équipés.

C'est également en 1843 que des directives ont été édictées pour le brassard fédéral: *Le signe de ralliement de tous les militaires au service actif est le brassard rouge, de 3 pouces de large, orné d'une croix blanche composée de deux branches de 15 pouces de long pour 5 pouces de large.*

Après le passage à l'Etat fédéral, la *loi fédérale sur l'habillement, l'armement et l'équipement de l'armée fédérale* du 27 août 1851 a repris les dispositions existantes, les a en partie précisées ou complétées. Dans la Constitution fédérale totalement revue de 1874 et dans l'organisation militaire sur laquelle elle s'appuie, qui date de la même année, nous recherchons en vain des articles relatifs aux drapeaux militaires ou aux brassards. Les deux symboles s'étaient déjà très fortement implantés.



Modèle de drapeau pour les bataillons d'infanterie.

Dessin de Karl Stauffer, Berne

Description :

- dimensions, forme et constitution de la hampe
- constitution (tissu de soie de bonne qualité, couleur (écarlate) et dimensions du drapeau (4 pieds 3 pouces x 4 pieds 3 pouces)
- dimensions des branches de la croix blanche (1 x 3 pieds)
- nom du canton dans les branches horizontales des deux côtés, en lettres d'or (2 à 4 pouces de haut)
- tissu du drapeau fixé à la hampe avec des clous à boutons dorés
- cravatte en tissu de soie aux couleurs cantonales, 5 pouces de large et, selon le bouton, 1 pied et 3 pouces de long, avec franges dorées ou argentées en fonction de la couleur du canton

## Il y a environ 125 ans : les proportions de la croix sont définies

La forme de la croix ne cessait de susciter le débat. Sur le drapeau, celle-ci se composait de cinq carrés, tandis que la croix des armoiries présentait des branches plus étroites. De nombreuses polémiques dans les journaux et prises de position sur le sujet dans les cantons ont vu le jour. Une pétition a même rassemblé quelque 30 000 signatures dans le but sérieux de faire adapter le sceau fédéral à la croix carrée du drapeau !

Le 12 décembre 1889, l'Assemblée fédérale fixe la forme de la croix au vu du message du Conseil fédéral du 12 novembre 1889 en complément de l'arrêté de la Diète du 4 juillet 1815 concernant le sceau et les armoiries de la Confédération : les armoiries de la Confédération consistent en une croix blanche, verticale et alaisée, placée sur fond rouge et dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges.

Cela vaut aujourd'hui encore. Nonobstant cela, on rencontre toujours de nouveau des drapeaux arborant l'ancienne croix carrée. Si on en demande la raison au fabricant, on nous répond par exemple tout simplement que c'est le fait d'un apprenti que s'est trompé, etc. Cela dit, les mauvais drapeaux furent remplacés par de nouveaux drapeaux.

Toutefois, l'Arrêté fédéral de 1889 ne définissait ni la forme du drapeau (carrée ou rectangulaire), ni le rapport entre la largeur et la hauteur du drapeau, ni par ailleurs la nuance de rouge. C'est essentiellement l'écarlate qui était utilisée. Ces données n'étaient régies que dans des dispositions militaires, lesquelles avaient été transposées telles quelles dans l'usage civil des drapeaux.

## Il y a environ 85 ans : l'étendard des cyclistes

Après leur cours de répétition réalisé en avril 1931, les commandants des cyclistes sections 1 et 2 demandèrent dans un courrier adressé au chef d'armes de l'infanterie (à l'époque, les cyclistes étaient encore rattachés à l'infanterie) un examen favorable afin que les divisions de cyclistes puissent recevoir un étendard. La demande fut soutenue par le chef d'armes et l'intendance du matériel de guerre, mais pas par le Service de l'état-major général et le Service technique militaire. A la fin du mois de décembre 1931, le Conseil fédéral décida cependant, à la requête du DMF, d'accepter la demande.



Etendard des cyclistes.

## Il y a environ 75 ans : le pavillon maritime suisse

Alors que nous avons jusqu'à présent surtout abordé la question des drapeaux, ce chapitre traite des pavillons suisses. Quelle est la différence ? Les définitions du Petit Robert apportent des éclaircissements sur le sujet :

- Drapeau : pièce d'étoffe attachée à une hampe et portant les couleurs, les emblèmes (d'une nation, d'un groupement, d'un chef...), pour servir de signe de ralliement, de symbole, etc.

- Pavillon : pièce d'étoffe que l'on hisse sur un navire pour indiquer sa nationalité, la compagnie de navigation à laquelle il appartient, ou pour faire des signaux.

Le fait de hisser des pavillons sur un mât est donc un usage maritime à des fins d'identification ou de communication.

Vu l'absence de tradition maritime dans notre pays, on ne fait pas toujours la différence entre drapeau et pavillon en Suisse. Nous disons par exemple que nous hissons le drapeau sur un mât.

Des problèmes d'approvisionnement économique du pays en temps de crise donnèrent lieu, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, à des initiatives concernant l'autorisation d'utilisation du drapeau fédéral pendant la navigation en haute mer, lesquelles n'ont cependant pas abouti. Pendant la Première Guerre mondiale, des bateaux transportant des marchandises nécessaires à l'approvisionnement du pays battaient pavillon étranger.

Dans le *message du Conseil fédéral à l'attention de l'Assemblée fédérale concernant un projet de loi sur la navigation maritime sous pavillon suisse* du 22 février 1952, le Conseil fédéral aborde le problème de l'approvisionnement du pays pendant la Deuxième Guerre mondiale : *Les Etats limitrophes paraissaient disposés à nous permettre le trafic avec leurs ports; c'est pourquoi, lorsque l'office de guerre pour les transports eut affrété quinze navires grecs pour la durée de la guerre, on put croire que la solution choisie était la meilleure.*

*De fait, jusqu'au milieu de 1940, notre ravitaillement se fit dans des conditions assez satisfaisantes. [...] Mais la situation changea brusque-*

*ment lorsque la France eut été envahie et que le conflit s'étendit aux Balkans et à la Russie. La Méditerranée se trouva fermée aux navires grecs.*

*Le gouvernement fédéral, en présence de cette situation nouvelle, se rendit à l'évidence : la création d'une flotte, naviguant sous pavillon suisse, restait notre seule chance de salut.*

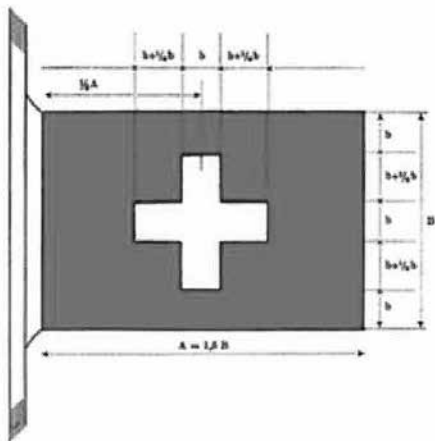
*La décision du Conseil fédéral sur la navigation maritime sous pavillon suisse* du 9 avril 1941 stipulait :

*Art. 5: Sont considérés comme navires suisses les bâtiments qui ont le droit, en vertu d'une concession accordée par le Conseil fédéral, de porter le pavillon suisse et qui ont été immatriculés dans le registre des navires tenu par l'Office fédéral du registre des navires. Ces navires ont l'obligation de porter le pavillon suisse sur mer.*

*Art. 11, al. 1: Le pavillon porté par les navires suisses arbore une croix blanche sur fond rouge de la forme prescrite pour les emblèmes de l'armée. Le rapport entre la longueur et la largeur du drapeau ainsi que la position et la taille de la croix sont déterminés par le modèle joint au présent arrêté fédéral.*

Cet arrêté a été complété en 1971 par l'*Ordonnance sur les yachts suisses naviguant en mer*, qui stipule que les yachts doivent aussi porter le drapeau suisse.

Comme son nom l'indique, le pavillon maritime suisse sert à la navigation en haute mer ou, à la rigueur, à la navigation intérieure. Malheureusement, il est surtout d'usage de l'utiliser pour des événements sportifs ou loin des plans d'eau. En revanche, la spécificité du drapeau suisse est parfaitement respectée devant le siège de l'ONU à New York.



Proportions du pavillon maritime suisse.



Pourquoi un pavillon maritime dans cet univers montagnard ?

## Il y a 75 ans: le pavillon de l'aviation

En 1937, le chef du Service de l'aviation militaire et de la défense contre avions de l'époque, le colonel-divisionnaire Hans Bandi, plaidait déjà pour un pavillon standard pour ses groupes d'aviation. Il s'en est suivi une correspondance intensive entre le DMF, le chef de l'état-major général et le requérant. La question était de savoir si l'emblème devait à la fois être porté à pied et fixé sur les avions.



Drapeaux devant le siège de l'ONU à New York. Le drapeau suisse est carré.

Une règle en matière de drapeaux prévoit qu'en cas d'utilisation simultanée de différentes formes de drapeaux et de hiérarchie identique, les surfaces des drapeaux doivent être identiques. C'est la raison pour laquelle le drapeau suisse est plus haut que les autres drapeaux.

Le chef de l'état-major général imposa son opinion et fixa dans un courrier d'août 1939: [...] que la troupe d'aviation doit recevoir des drapeaux tant à fixer sur l'avion qu'à porter à pied. [...] Les troupes à pied portent le drapeau, les troupes légères l'étendard des cavaliers et des cyclistes; les aviateurs doivent recevoir un modèle qui leur est propre: le drapeau des aviateurs. Il demanda au DMF que chaque groupe d'aviation reçoive comme emblème un drapeau selon le modèle.

## Il y a 2 ans: le drapeau suisse fait enfin l'objet d'une réglementation

Comme nous l'avons montré dans les explications précédentes, les différents modèles de notre drapeau national ont essentiellement évolué sans directives précises au fil des siècles. Des directives existaient dès 1841, mais uniquement pour les drapeaux militaires. Leurs formes et couleurs ont été reprises au XIX<sup>e</sup> siècle, tout d'abord timidement, puis de plus en plus régulièrement,



Le pavillon de l'aviation du groupe d'aviation 7.

Le pavillon n'est pas cloué au mât mais pouvait être démonté facilement. Il est aussi caractérisé par une aile stylisée au lieu de la pointe de drapeau habituelle.

jusqu'à aboutir au culte qui entoure actuellement la croix suisse. Toutefois, la forme, les proportions, la couleur du drapeau suisse manquaient pour l'usage civil.

Il aura fallu attendre l'arrivée du projet Swissness pour que cette lacune soit comblée au travers de la loi sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics (loi sur la protection des armoiries) du 21 juin 2013.

- **Art. 1 Croix suisse**

La croix suisse consiste en une croix blanche, verticale et alésée, placée sur un fond rouge et dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges.

- **Art. 2 Armoiries de la Confédération suisse**  
<sup>1</sup> Les armoiries de la Confédération suisse consistent en une croix suisse placée dans un écusson triangulaire.

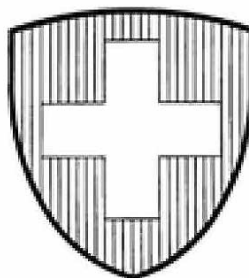
<sup>2</sup> Le modèle figurant à l'annexe 1 est déterminant pour la forme, la couleur et les proportions.

- **Art. 3 Drapeau suisse**

<sup>1</sup> Le drapeau de la Confédération suisse consiste en une croix suisse placée dans un carré.

<sup>2</sup> Le modèle figurant à l'annexe 2 est déterminant pour la forme, la couleur et les proportions.

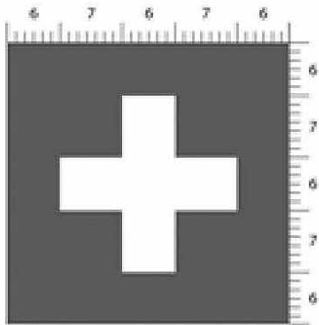
Schweizerwappen



Parlamentarischer Rat  
 CH-1015 Bern  
 Postfach 4001  
 3000 Bern  
 Telefon 031 31 31 31  
 Telefax 031 31 31 31  
 E-Mail: info@parlament.ch  
 Web: www.parlament.ch

Annexe 1, armoiries de la Suisse.

### Schweizerfahne



Farbdefinition Rot:  
CMYK 0 / 100 / 100 / 0  
Pantone 485 C / 483 U  
RGB 215 / 0 / 0  
Hexadecimal #F00000  
Scoutcolor 106-13  
RAL 3020 Verkehrsrot  
NCS S 1065-T90R

Annexe 2, drapeau suisse.

**La Suisse est le seul pays au monde dont les armoiries et la symbolique du drapeau sont identiques.**

### Conclusions

Lorsque notre drapeau fédéral est apparu, la croix blanche était arborée sur la poitrine des guerriers fédéraux. Au fil des siècles, le symbole de la croix est aussi apparu sur leurs vêtements, leurs armes et leurs drapeaux. Après les troubles napoléoniens, des étapes importantes furent franchies en vue d'établir un symbole commun à tous les Suisses au travers du sceau fédéral, qui arborait la croix suisse, et du brassard fédéral. Ces étapes ont plus ou moins coïncidé avec l'évolution du nom de notre pays: de «Confédération» à «Confédération suisse» et de «pays des Confédérés» à «Suisse».

Le début de la Régénération marqua aussi le début des efforts en vue de remplacer le drapeau cantonal par un drapeau fédéral. Dix ans plus tard – et tout de même huit ans avant la formation de l'Etat fédéral –, une étape importante fut franchie vers la création d'une armée suisse, avec l'arrivée des drapeaux fédéraux pour tous les contingents de troupes. Il n'est par ailleurs pas étonnant que ce symbole commun ait été repris par des cercles de plus en plus larges et soit également répandu dans le domaine civil. La provenance militaire de notre drapeau national explique sa forme carrée. Avec l'Etat du Vatican, la Suisse est le seul pays dont le drapeau national est carré. Mais nous sommes aussi le seul pays au monde dont le symbole, la croix, est identique sur le drapeau et sur les armoiries.

Lorsque l'on effectue des recherches sur les personnalités à la base de ces faits, deux noms ressortent clairement: le premier est le général Niklaus Franz von Bachmann, qui a transféré le symbole du sceau fédéral sur les brassards et les drapeaux et qui peut être considéré comme le véritable «inventeur» du drapeau suisse. Mais le général Guillaume-Henri Dufour a également déployé des efforts pendant une dizaine d'années pour introduire le drapeau fédéral dans l'armée. Il peut dès lors être considéré comme le véritable «réalisateur» de l'idée de Niklaus Franz von Bachmann. Ces deux généraux méritent donc un hommage reconnaissant !

Texte: Jürg Keller, brigadier. Un article sur les drapeaux militaires suisses du même auteur a paru dans le bulletin d'information 1/08.

# La célébration des 10 ans du Musée de l'arsenal de Schaffhouse le 5.9.2015 L'histoire de l'armée suisse à portée de main

Le Musée de l'arsenal de Schaffhouse a célébré ses dix années d'existence en présence du chef de l'armée (CdA) à l'occasion d'une cérémonie à la hauteur de l'événement et d'une intéressante rétrospective.

«Dix expositions en dix ans avec 40 000 visiteurs et visiteuses: c'est un bilan réjouissant pour un musée privé qui fonctionne sans subventions», a déclaré Ernst Willi, coordinateur des expositions, dans son allocution. Il a ainsi abordé le respectable succès du musée au cours de sa première décennie d'existence. C'est en 1995 que Karl Bauert, Jürg Zimmermann et Martin Huber, président du Conseil de fondation, ont inauguré le Musée de l'arsenal de Schaffhouse. De nombreux bénévoles, mécènes, sponsors et partenaires ont contribué à en faire la précieuse vitrine que nous connaissons aujourd'hui, qui permet de transmettre des connaissances, retracer l'histoire et discuter de différents sujets.



*Martin Huber, président du Conseil de fondation du musée de l'arsenal de Schaffhouse.*

## Une cérémonie à la hauteur de l'événement

La cérémonie encadrée par un sextuor d'instruments à vent historiques a été inaugurée par Martin Huber, qui a salué les invités. Parmi eux se trouvaient des représentants poli-

tiques fédéraux, cantonaux et communaux ainsi que des représentants de l'armée. Il a remercié l'assistance pour les signes d'unité manifestés. Martin Huber a ensuite remercié pour leur soutien les organismes qui ont régulièrement aidé le musée au travers de cadeaux ou de prêts, ou encore en proposant leur aide. Il a entre autres cité la VSAM.



*Discours du cdt C André Blattmann, chef de l'armée.*

Le cdt C André Blattmann s'est déclaré impressionné par l'exposition spéciale Mobilisation, qu'il avait visitée au préalable. Pour lui, ce n'est pas uniquement une collection de matériel, mais une fidèle description de l'histoire et, par conséquent, un mémorial pour le présent et le futur. Dans son allocution, le CdA a ensuite abordé le sujet des menaces actuelles et leur évolution rapide. Face à celles-ci, l'armée a voulu réagir au travers de la poursuite du DEVA. «Nous avançons dans la bonne direction!» a-t-il déclaré avec conviction. Il rappelle que les enjeux principaux ont été identifiés: mobilisation rapide, meilleure formation des cadres, équipement complet et régionalisation. Mais pour cela, des moyens financiers sont nécessaires. «Si nous voulons être crédibles, nous sommes redevables vis-à-



vis de nos soldats et cadres, qui font du bon travail. Nous nous devons d'agir ! »

Ernst Willi a rappelé l'évolution réjouissante du Musée de l'arsenal. Pour lui, les principaux facteurs de ce succès sont les infrastructures uniques composées de l'arsenal et de l'ancienne fonderie d'acier et, surtout, les quelque 100 bénévoles actifs, qui fournissent un travail d'une valeur inestimable et qui ont su mettre à profit toute une diversité de talents et de capacités. Parmi les autres facteurs de succès, Jürg Krebs, président de l'Association du musée de l'arsenal de Schaffhouse, a loué le grand engagement de Martin Huber. C'est grâce à sa créativité, à son rôle d'exemple et à son énorme engagement que le musée peut jouir de son succès actuel.

### Présentations intéressantes et authentiques

Le matin et l'après-midi, Martin Huber et Jürg Krebs, président de l'Association du musée de l'arsenal de Schaffhouse, ont passé en revue toute la diversité proposée par le passé au travers des dix expositions organisées. Chacune d'entre elles a fait l'objet d'un bref commentaire. Des scènes intéressantes et proches de la réalité reprises de chacune des expositions ont aussi été présentées, comme, par exemple, un détachement de la compagnie cycliste historique (« Les cyclistes dans l'armée suisse ») ou encore une mise à disposition de chevaux pendant la Première Guerre mondiale (« Mobilisation »).



Tracteur d'artillerie Berna avec canon à cingolis.



Mise à disposition de chevaux pendant la Première Guerre mondiale.



Détachement de la compagnie cycliste historique.

Outre la cérémonie et les présentations, les visiteurs ont eu le temps de visiter les expositions ou de se restaurer dans le bistro du musée. Le bouquet final a été assuré par l'équipe PC-7 des forces aériennes suisses, qui a survolé l'arsenal et transmis son « message de sympathie » aux personnes présentes.

La cérémonie du jubilé s'est ensuite achevée. Elle fut fort intéressante, à la hauteur de l'événement, et a rassemblé pas moins de quelque 600 visiteurs. Des bénévoles, ne craignant pas l'importante charge de travail, l'avaient préparée avec beaucoup de soin et de passion. En collaboration avec le DDPS, ceux-ci planifient déjà la transformation de l'exposition « Mobilisation », qui présentera le futur système de mobilisation de l'armée.

Musée de l'arsenal de Schaffhouse,

Richard Sommer

Photos: Hansueli Gräser, Schaffhouse

# Journée portes ouvertes à Berthoud le 17 octobre 2015

La journée portes ouvertes organisée à Berthoud par la Fondation HAM fut un véritable succès. Les visiteurs y ont afflué en masses. Découvrez le reportage photographique de Markus Hubacher, Spiez.







La VSAM était présente avec un stand d'information et de vente :



### Vernissage de livres par la VSAM

La VSAM a profité de la journée portes ouvertes à Berthoud pour présenter deux nouveaux ouvrages :

- *Fahrzeuge der Schweizer Armee*, 3<sup>e</sup> édition 2015 entièrement revue, de Markus Hofmann et une équipe d'auteurs, CHF 97.-.
- *Panzermuseum Thun*, édition 2015 revue et actualisée, CHF 5.-.

Ces deux publications sont parues aux éditions de la VSAM et peuvent être commandées via le Shop de la VSAM.



*Markus Hofmann avec son nouvel ouvrage.*